

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 612

présenté par
Mme Blin, M. Cinieri et Mme Serre

ARTICLE 3

A la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en deviennent membres, sauf opposition de leur part dans des conditions définies par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale »

les mots :

« qui le souhaitent en deviennent membres, dans des conditions définies par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à ne pas contraindre les professionnels de santé.